


Réorientation

Vous êtes inscrit en 1ère ou 2ème année de licence et cette formation ne vous convient pas : vous avez la possibilité de vous réorienter pour démarrer une nouvelle formation au second semestre de cette année universitaire ou l'année universitaire suivante.

Réorientation intersemestrielle L1 ou L2



Avant tout prenez le temps de réfléchir. Il s'agit surtout de choisir la formation qui correspond à votre personnalité, à vos capacités, à vos envies, et aussi celle qui vous permettra d'accomplir votre projet professionnel.

Les conseillers de la  **DOSIP** peuvent vous aider à répondre à ces questions. Allez les rencontrer !

Vous y trouverez une documentation sur les différentes licences, BTS, DUT, écoles... et pourrez demander conseil. De plus, **un dispositif d'accompagnement spécifique** vous est proposé.

Qui peut se réorienter pour le second semestre ?

Cette procédure est exclusivement réservée aux **étudiants titulaires de diplômes français ou européens permettant l'accès à l'enseignement supérieur** :

- * de l'université Bordeaux Montaigne (réorientation interne)
- * d'un autre établissement d'enseignement supérieur, y compris IUT, CPGE... (réorientation externe)
- * de L1 à L1 et de L2 à L2.

Vers où me réorienter ?

- * [une autre licence de Bordeaux Montaigne \(sous réserve de capacité d'accueil\)](#)
- * une licence d'une autre université : prenez directement contact avec l'établissement au plus tard début décembre.
- * un BTS, un DUT, une école (gestion, paramédical, communication, social...), une formation professionnalisante ; en formation classique ou en alternance : dates et modalités variables, prenez directement contact avec l'établissement .

Consultez la [liste des formations ouvertes à la réorientation](#).

Comment faire ma demande de réorientation ?

Pour une réorientation à l'issue du 1er semestre de l'année universitaire, suivre la procédure ci-dessous.

Pour une réorientation en fin d'année universitaire, suivre la procédure relevant d'une demande d'admission.

Étape 1 : du 19 novembre au 03 décembre 2018 : [constitution du dossier](#)

Étape 2 : jusqu'au 05 décembre 2018 : envoi des pièces justificatives

Étape 3 : à partir du 17 décembre 2018 : réponse de la commission

Étape 4 : si votre demande de réorientation est acceptée, procédez à votre inscription administrative du 08 au 11 janvier 2019 à la Direction de la scolarité - Bureau des licences. Les choix pédagogiques et demandes d'équivalence se feront directement auprès de l'UFR avant le début des cours.

Vous démarrerez la nouvelle licence le 21 janvier 2019 mais, même en cas de réponse positive, vous devez **passer les épreuves de 1ère session en janvier**.

Pièces à fournir :

- * Lettre de motivation (à saisir en ligne)
- * Relevé de notes du bac et de la Terminale
- * Relevé de notes de L1 pour les étudiants redoublants ou étudiants en L2
- * Certificat de scolarité de l'établissement d'origine pour les réorientations externes

Attention ! Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande de réorientation pour Bordeaux Montaigne : soyez sûr de votre choix !

Réorientation en début d'année universitaire vers une nouvelle L1

Vous devez effectuer une demande sur [Parcoursup](#) selon le calendrier national, dès le mois de janvier.